

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 19 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : Mmes Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/03/PV du 12 mars 2024.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Thomas BOUREZ, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Patrick HUON, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Brigitte ROIX,

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir :

**Mme Sylvie CARDONA-GIL,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL.

DATE DE SEANCE

19 mars 2024

DATE DE CONVOCATION

13 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE

21 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 5

PROCURATION(S) 0

VOTANTS 5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

**Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.**

La Vice-présidente

Délibération n° 3

RENOUVELLEMENT DU PROJET « VACANCES EN FAMILLE » 2022

Ce projet est mené depuis 2004 sur la commune de Val-de-Reuil. Il évolue au fil des années, prenant en compte l'expérience auprès des familles et les orientations des différents services impliqués.

Il a permis d'amorcer une démarche plus globale avec différents partenaires du secteur qui conduit à une véritable politique d'accès aux vacances et aux loisirs sur la commune de Val-de-Reuil. Il a pour vocation d'apporter un accompagnement spécifique à ceux qui sont les plus éloignés des dispositifs traditionnels (dispositif « VACAF »).

La mission fondamentale du dispositif est d'accompagner et aider financièrement les familles en difficulté dans le but de valoriser le rôle et les compétences familiales.

Les Vacances Solidaires, association nationale, reconnue d'intérêt général, lutte contre le renoncement au départ en vacances des familles défavorisées.

Premier signe tangible de l'exclusion, en proposant aux familles en situation financière délicate de bénéficier des mêmes vacances que les autres, avec et en même temps qu'eux.

Le pilotage du projet

Le projet est mené par le CCAS de Val-de-Reuil en partenariat avec la Maison du Département de l'Eure.

- Pour la ville de Val-de-Reuil : : la coordinatrice du projet, le service de réussite éducative, la référente du service Handicap et le service social.

Les partenaires associés sont : l'Epicerie Sociale « Epireuil » et le Service Jeunesse de la commune de Val-de-Reuil.

Les critères d'attribution :

En tenant compte des évaluations des projets antérieurs, le choix est de poursuivre ce projet pour des familles Rolivaloises bénéficiant principalement d'un suivi auprès des différents partenaires. Ces partenaires pourront ainsi l'inscrire dans le suivi de parcours des familles et cela sur du moyen et long terme.

Les familles ayant bénéficié les deux dernières années du dispositif ne seront pas accompagnées financièrement mais pourront profiter de ces tarifs préférentiels, via « l'accès libre ».

Les familles sont entendues comme parents et enfants à charge, y compris les pères ou mères n'ayant pas le droit de garde permanent et bénéficiaires de prestations CAF.

2 types d'offres s'offrent aux familles :

1/ Séjours « Familles accompagnées » :

- Ces séjours s'adressent aux familles répondant à ces critères :
 - Résidant à Val-de-Reuil, volontaires, motivées et disponibles pour partir.
 - Nécessitant un accompagnement étroit de la part d'un professionnel dans la réalisation de leur projet.
 - N'étant jamais parties en vacances ou il y a plus de 2 ans dans le cadre du dispositif « Vacances en famille ».
 - N'ayant pas d'importantes difficultés de comportement qui seraient incompatibles avec les exigences d'une vie en semi-collectivité des centres de vacances.

Une attention particulière sera apportée aux personnes en situation de handicaps, les parents eux- mêmes ou leurs enfants.

L'aide financière et l'accompagnement social concernent prioritairement les familles ayant des revenus modestes (minimas sociaux, emplois précaires, avec un quotient familial CAF égal ou inférieur à 599 € soit Tranches 1 à 4).

Les modalités de validation des dossiers :

Une commission, composée des professionnels impliqués dans le projet, étudie individuellement les dossiers de candidatures des familles et sélectionne les familles en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Les modalités d'accompagnement des familles :

L'accompagnement individuel a pour but de travailler autour de :

- La budgétisation du séjour, l'accompagnement dans la préparation du séjour, les démarches administratives, le choix du séjour, l'épargne, la composition des valises, la planification des sorties et visites culturelles possibles sur le lieu de séjour, la préparation des valises, l'itinéraire.
- Il est établi un contrat d'engagement entre la famille et son référent sur ces modalités d'accompagnement.

2/ Séjours « accès libre » :

Le projet est ainsi ouvert aux familles, agents communaux et agents retraités de catégorie C résidant sur Val-de-Reuil.

Ces familles doivent être bénéficiaires des prestations CAF et avoir un quotient familial compris entre 600€ et 699€ (soit Tranche 5).

Celles-ci pourront avoir accès aux tarifs préférentiels proposés par « Les Vacances Solidaires », sans accompagnement social ni aide financière de la part du CCAS.

Ces familles pourront bénéficier d'un séjour par année civile.

Sur l'année 2023, 18 familles ont pu bénéficier d'un séjour.

La convention entre « Les Vacances Solidaires » et le CCAS permet à la commune d'avoir accès à ces offres et de pouvoir les mettre à disposition des familles dans le cadre des projets vacances qui sont menés.

Le CCAS s'engage à cotiser à hauteur de 2 900,00 € afin de bénéficier d'offres de séjours attractifs tout au long de l'année.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **RENOUVELER** le projet « vacances en famille »2024,

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à signer l'annexe financière 2024 entre Les Vacances Solidaires et le CCAS,
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **RENOUVELLE à l'unanimité** le projet « vacances en famille »2024,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à signer l'annexe financière 2024 entre Les Vacances Solidaires et le CCAS,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES